

COMMUNICATION AUX REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant
tech@ibr-ire.be

Notre référence
NH/ej

Votre référence

Date
6 juillet 2009

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Consultation publique sur le projet de normes relatives au contrôle de qualité (délai : 15 septembre 2009).

Conformément à l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, coordonnée le 30 avril 2007, le Conseil de l'IRE soumet à la consultation publique son projet de normes relatives au contrôle de qualité.

Ce projet est destiné à remplacer les normes actuelles relatives au contrôle de qualité du 9 septembre 2008 afin de les aligner à la recommandation de la Commission européenne du 6 mai 2008 relative à l'assurance qualité externe des contrôleurs légaux des comptes et des cabinets d'audit qui contrôlent les comptes d'entités d'intérêt public.

Vous trouverez ci-joint le projet de normes ainsi que les normes de contrôle de qualité actuellement en vigueur. Ces documents sont également disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.ibr-ire.be>, rubrique « documentation », sous-rubrique « projet de normes ».

Vous pouvez adresser vos commentaires jusqu'au 15 septembre 2009 à l'adresse suivante tech@ibr-ire.be ou par courrier à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (Rue d'Arenberg 13, 1000 Bruxelles) ou par télécopie au 02/512.78.86.

Sauf demande contraire de votre part, vos commentaires seront publiés sur le site internet de l'IRE à l'issue de la consultation publique.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre haute considération.



Pierre P. BERGER

Annexes

- a) *Projet de normes relatives au contrôle de qualité – délai de consultation : 15/09/2009.*
- b) *Normes relatives au contrôle de qualité du 9 septembre 2008 actuellement en vigueur.*